

ECHOS DE LA COMMUNE



Photo de D. FLAMIN

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DEPUIS LE 14 SEPTEMBRE 2020



MAIRIE

ET

AGENCE POSTALE
COMMUNALE



Lundi, Mardi, Jeudi	13h45 / 17h00
Mercredi	09h00 / 12h00 13h30 / 17h00
Vendredi	13h00 / 16h00

☎ : 04.74.76.00.64 – 📠 : 04.74.76.16.70
Mail : nurieux.volognat@wanadoo.fr
Site Internet : www.nurieux-volognat.fr

Madame le maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

VOTRE MAIRE

Bien chers concitoyens,

Décidément, 2020 aura été, une année particulière que nous aimerions oublier, mais qui malheureusement restera marquée dans nos esprits.

PANDÉMIE

Toutes les générations sont touchées par cette pandémie : les enfants ont vécu une année scolaire décousue ; les ados sont privés d'une part de liberté, si précieuse à cet âge ; l'entrée dans la vie active des jeunes adultes a été plus compliquée qu'elle ne l'était déjà ; de nombreux actifs ont perdu une part ou la totalité de leur activité ; les seniors craignent pour leur santé. Chacun d'entre nous aura connu ou perdu un membre de sa famille touché par la maladie. Tous mes mots de réconfort leur sont adressés.

Mais, je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants, agents du service public...

Une fois de plus, nos associations et certaines de nos entreprises vont être touchées de plein fouet.

Des mesures d'accompagnement sont mises en place par l'État, la région, le département, Haut-Bugey Agglomération, la commune en fonction de ses moyens (locations communales), pour leur permettre de passer ce cap difficile. Espérons que tous pourront en profiter.

Parce que le service public doit continuer à être présent pour vous aider à traverser cette période délicate ; avec toutes les précautions face à la Covid-19, les services municipaux ont poursuivi leurs activités que ce soit à l'école, aux services techniques, à la mairie et à l'agence postale qui n'ont pas fermé. Pour l'instant, nous vous recevons toujours sur rendez-vous à la mairie et à l'agence postale pour éviter les contacts et vous protéger. Un grand merci à tous les agents.

Je veux saluer le travail des élus sortants qui ont continué de servir la commune après mars, passé le relais aux nouveaux élus. Ils ont bien compris que nous sommes tous de passage dans cette responsabilité, qu'il ne faut jamais l'oublier pour ne pas obérer l'avenir de nos successeurs.

Je remercie la nouvelle équipe municipale, qui bien qu'en attente d'installation, s'est mobilisée dès l'élection, au service de la commune (travaux, budget...) et auprès de nos aînés, en distribuant des masques, en faisant attention aux plus fragiles (courses, pharmacie...).

Merci encore une fois pour chaque geste, chaque attention. Merci aux habitants compréhensifs et patients durant cette période délicate et inédite.

ATTENTATS

Les Français souffrent de la crise sanitaire et sont très inquiets face aux attentats qui se poursuivent : Samuel PATY, trois innocents assassinés à Nice...

Samuel PATY, professeur d'histoire et géographie, qui dans son rôle de pédagogue enseignait l'ouverture d'esprit, le sens civique et la tolérance a été assassiné lâchement parce qu'il dénonçait, en montrant les caricatures de Charlie Hebdo, l'intolérance et la sauvagerie d'une idéologie religieuse qui rappelle à bien des égards les heures les plus sombres du siècle dernier. Cet assassinat est d'autant plus intolérable que cet enseignant a été désigné à la vindicte islamiste par des parents de ses propres élèves au travers des réseaux sociaux dont on connaît la capacité de nuisance. Ce nouvel attentat abject nous démontre une fois de plus, combien il est nécessaire de lutter contre l'obscurantisme et l'inculture qui mènent bien souvent au fanatisme et ses conséquences insupportables. Il nous faut donc continuer à soutenir sans relâche **l'école laïque de la République**, que ce soit à notre modeste niveau ou à celui de l'État qui doit se donner les moyens de faire perdurer un enseignement de qualité, seul rempart à la bêtise et à la sauvagerie humaine.

Pourtant, nous devons être fiers de nos racines, de notre identité et de nos valeurs. **La laïcité** c'est le respect des uns et des autres. Nous devons absolument rester fermes et ne rien sacrifier à la liberté.

CONTAMINATION BACTÉRIOLOGIQUE EAU

Début octobre, nous avons dû faire face à la contamination bactériologique de l'eau sur toute la commune sauf sur le hameau de Vers. Dès l'annonce des résultats par l'agence régionale de la santé, Haut-Bugey Agglomération a avisé les habitants dans leurs boîtes aux lettres de ne pas consommer d'eau pour la préparation des repas, la boisson ou l'hygiène bucco-dentaire... Face à cette situation inédite, la mairie était ouverte chaque jour sans interruption jusqu'à 17h pour la mise à disposition de l'eau. Les agents et bénévoles ont distribué de l'eau et l'ont livrée aux personnes fragiles. Une permanence était organisée le samedi. Merci à tous pour ce souci **de la santé** des habitants.

INCIVILITÉS

Madame la Préfète recommande aux maires « de déposer systématiquement plainte et de dénoncer des faits dont le maire pourrait être victime, quel que soit le type d'infractions en cause ».

- Malgré la morosité du moment, nous avons essayé d'égayer modestement le village avec des décorations de Noël. La plupart des décorations anciennes étaient inutilisables. Nous en avons renouvelé très peu (4 attrapes rêves au rond-point, deux rideaux à l'école, un rideau pour Berthiand) ; malheureusement à peine installé le rideau de Berthiand a été volé.
- Notre système informatique a été piraté entraînant des difficultés comptables pour notre commune et pour la trésorerie d'Oyonnax.
- Avec la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser la journée collecte des déchets mais chacun peut être acteur de la propreté du village : évitons de jeter au sol les masques, gants de protection et autres déchets.
- Nous constatons toujours des branches au travers des chemins qui mettent les cyclistes en danger de mort.

ÉCOLE

L'effectif scolaire 2021/2022 qui s'élèverait à 96 élèves, nous préoccupe. Nous sommes à moins 8 élèves pour 5 classes. Nous avons engagé des actions avec les communes de Ceignes, Leyssard et Serrières-sur-Ain qui participent à la vie de notre école. L'article concernant l'école vous est proposé ci-après.

- Service périscolaire du mercredi matin de 07h30 à 12h 30 : 8 à 11 enfants fréquentent le périscolaire.
- Service civique effectué par Manon BERTHET-BONDET : le projet de co-intervention est finalisé ; il accompagnera l'éducation à la citoyenneté par le biais « à la découverte de la commune » tous les vendredis de 16h10 à 16h30, classe de Madame GOURMAND CM1/CM2, pour aboutir en fin d'année à un conseil municipal des enfants.

TRAVAUX

Malgré la crise sanitaire, les travaux ont bien avancé : les derniers travaux vous sont présentés plus après.

URBANISME

De la révision prescrite en 2010 jusqu'à la validation du projet en 2017, nous vous proposons un résumé explicite.

SANTÉ

Votre commune est partenaire de l'installation de la cabine de téléconsultation : chaque habitant de la commune peut bénéficier de la cabine installée à la maison médicale de Montréal-la-Cluse.

SOLIDARITÉ

- Prévention spécialisée
Votre commune adhère à la prévention spécialisée. Chaque jeune en difficulté en souffrance, âgés de 12 à 25 ans peut profiter de ce service à Montréal-la-Cluse qui intervient aussi au collège.
- Bons personnes de plus de 70 ans
Les membres de la commission ont distribué des bons d'achat d'une valeur totale de 40€ à valoir chez les commerçants de la commune et un sachet de chocolats à chaque personne âgée de plus de 70 ans. Pour chaque personne de plus de 70 ans, résidant en établissement, un coffret de produits d'hygiène et beauté a été offert.
- Bibliothèque
La commune s'est engagée pour offrir en 2021, la lecture gratuite aux moins de 18 ans.

VŒUX

L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer. L'épidémie de la Covid-19 en a décidé autrement. Ainsi le repas des aînés, les vœux à la population ne peuvent pas avoir lieu.

Malgré les difficultés, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.

Je veux donc vous délivrer pour 2021, un message de force et de confiance. En souhaitant que cette année soit, pour vous et vos proches une bonne année et que nous écrivions ensemble des pages d'espoir et d'avenir.

Portez-vous bien, soyez vigilants afin de traverser ce moment difficile. Meilleurs vœux de rétablissement à toutes celles et à tous ceux d'entre vous qui ont été touchés par ce virus et par la maladie en général.

Bien à vous,

Votre maire,
Arlette BERGER



ÉCOLE

Et baisse d'effectifs

La banque des territoires communique :

« Les prévisions l'annonçaient clairement. Les faits le confirment nettement. Les effectifs des écoles primaires accusent une baisse marquée à la rentrée 2020, d'après les dernières données publiées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale.

Selon ces statistiques, 6,617 millions d'élèves ont été accueillis cette année. Ce sont 86 900 élèves qui manquent à l'appel par rapport à septembre 2019. Une chute de 1,3% que **la Depp explique par les « évolutions démographiques »**.

Sans surprise, la courbe des naissances récentes fait fondre en premier lieu les effectifs des plus petites classes. Les classes maternelles perdent ainsi 66 500 élèves (-2,7%), contre 22 500 dans l'élémentaire (-0,5%). Un paradoxe apparaît : alors que l'instruction est devenue obligatoire dès l'âge de trois ans il y a un an, les taux de scolarisation des enfants âgés de trois et quatre ans diminuent. Tandis que celui des enfants de deux ans s'écroule (-13,9%).

La même logique démographique a un effet inverse dans les effectifs de l'enseignement secondaire.

Ces baisses s'expliquent en grande partie par une diminution du nombre de naissances **entre 2009 et 2018** de presque 80 000 enfants par an.

Selon une récente note de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), les effectifs du premier degré devraient baisser de 300 000 élèves entre la rentrée **2020 et la rentrée 2024** malgré la hausse prévue des taux de scolarisation des 3 à 5 ans ».

Toutes les communes alentour voient les effectifs scolaires diminuer d'où la réaction solidaire pour les dérogations, étant donné que chaque commune investit pour son école : personnel, locaux, cantine, périscolaire...

L'école de Nurieux-Volognat n'échappe pas au phénomène des diminutions du nombre de naissances alors que les entrées au collège sont très élevées. En **6 ans 98 départs au collège mais seulement 39 naissances enregistrées.**

On peut aussi expliquer la baisse d'effectif par le vieillissement des lotissements et le départ des enfants au collège (les Montilletts, les Pins et la Prairie : 3 lotissements entre 1999 et 2001) et **le fait que la commune n'avait pas de disponibilité de terrains communaux constructibles.**

Ce problème réglé par la disponibilité des terrains chemin de la Tour depuis 2019 permettra un lotissement communal réfléchi, par tranches, quand le lotissement privé en face de l'école sera complet.

Pour la rentrée 2021, il nous manque 8 élèves pour éviter la fermeture d'une classe.

Les communes de Ceignes (une vingtaine d'élèves) et Nurieux-Volognat ont déjà engagé des actions et suivent avec attention l'effectif de septembre 2021 :

- Député et sénateurs ont été avisés et sont questionnés pour intervenir dans leurs chambres respectives, ainsi que les associations de maires, à savoir si, comme cette année scolaire 2020/2021, les maires ruraux pourront s'opposer à une fermeture de classe. Ce point semble écarté à ce jour d'après la dernière réponse de Monsieur l'Inspecteur de la circonscription.
- Pour Nurieux-Volognat, un lotissement privé en face de l'école va s'installer. Le lotisseur travaille sur le projet et le sol a été déblayé et mis à plat.
- Une entreprise BELLIJARDIN (nombre d'emplois important) va s'installer au Parc d'activités.
- Deux permis de construire pour deux jeunes couples sont validés sur Volognat. Un autre terrain constructible sur Volognat pourra voir une ou deux constructions.
- Un permis a été accordé sur Nurieux.
- Les bailleurs SEMCODA et DYNACITE ont été alertés pour favoriser l'installation d'enfants d'âge scolaire.
- Les représentants de parents, nouvellement élus, effectuent un sondage « bouche à oreille » afin de savoir si des familles non connues de nos services municipaux, prévoient de s'installer pour la rentrée de septembre 2021.

Seules les communes de Ceignes, Leyssard et Serrières-sur-Ain participent aux frais de l'école.

En septembre 2019, notre école comptait 118 élèves pour 5 classes dont 19 élèves de Ceignes, 1 élève de Leyssard et 1 élève de Serrières-sur-Ain. 19 élèves sont partis en 6^{ème} en septembre 2020.

En septembre 2020, nous avons 102 élèves pour 5 classes (12 départs au collège à la rentrée 2021).

TRAVAUX

- Un TOTEM de deux panneaux d'information municipale est installé sur l'espace communal à proximité du Tam Tam's et de la boulangerie. Ce dispositif numérique répétera les alertes météo, les alertes sécurité routière. Les affichages administratifs, les manifestations. Un règlement d'affichage est élaboré pour les associations.
- L'agrandissement du local technique avec mise aux normes des réseaux, des locaux et la rénovation énergétique de la salle des fêtes sont terminés. Merci à notre agent Yves BURGAT d'avoir participé à la réflexion et au suivi des travaux. Tout le matériel sera désormais à l'abri. L'agrandissement du local technique bénéficiera d'un complément de vidéo protection qui fait partie du projet validé.
- Certains travaux priorités ont dû être reportés ;
Travaux d'hiver :
 - Abri poubelles salle des fêtes,
 - Abri bus vers ancien hôtel à agrandir.*Travaux de printemps :*
 - Rond-point RD979,
 - Aménagement clôture sous-bois mairie.
- Les travaux 2021 :
 - Le chantier de la chapelle et son cellier devrait nous occuper une grande partie du second trimestre,
 - La toiture du four de Crépiat est programmée pendant les travaux de la chapelle,
 - Les travaux de voirie suivant le plan de priorisation établi,
 - La restructuration de l'ancienne poste si les demandes de subvention aboutissent.

Article établi par Jean Marc ANCIAN, adjoint aux travaux



URBANISME

La commune de Nurieux-Volognat avait un Plan d'Occupation des Sols (POS) **depuis le 24 décembre 2001**, par délibération du **4 février 2010 le conseil municipal a prescrit la révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Au-delà des orientations générales, les documents présentés en avril 2013, n'étaient pas un projet définitif ; c'est à la phase suivante, à **l'arrêt du projet, que celui-ci est validé avant d'être soumis aux PPA puis à l'enquête publique.**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové **du 24 mars 2014, dite loi ALUR**, a automatiquement transféré, des communes vers la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB) la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

En mars 2014, le PLU de Nurieux-Volognat n'étant pas validé, la commune a inscrit de suite son projet au sein de la CCHB. De nombreuses réunions de travail avec la communauté ont eu lieu, durant lesquelles le fonctionnement et les enjeux du territoire ont été étudiés. A l'issue des réunions, un projet de développement durable a été défini et a été formalisé dans le droit (du sol) fixées à la parcelle.

S'en sont suivies des phases obligatoires comme :

- La délibération du conseil municipal de Nurieux-Volognat en date du 13 mars 2015 formulant un avis favorable sur le PLU et demandant à la communauté de communes de l'arrêter,
- La délibération en date du 9 avril 2015 de la communauté de communes arrêtant le projet de révision de notre PLU et tirant le bilan de la concertation,
- La décision en date du 5 août 2015 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur titulaire et son suppléant,
- L'arrêté du Président de la CCHB en date du 3 mai 2017 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet d'un plan local d'urbanisme de la commune,
- La consultation des personnes publiques : Etat, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), établissement public foncier de l'Ain, la SNCF, la commission départementale des préservations d'espaces naturels,
- L'enquête publique qui s'est déroulée du 9 juin 2017 au 10 juillet 2017,
- Les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 28 juillet 2017,
- L'arrêté préfectoral portant mise à jour du POS date du 13 octobre 2017,
- **La délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2017 qui a approuvé le PLU de la commune.**

Tous les permis de construire et les autorisations de travaux présentés ont été étudiés en fonction du POS jusqu'au 13 décembre 2017, puis du PLU de la commune jusqu'au 2 mars 2020 et enfin du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUiH) depuis cette date.

La loi ALUR, du 24 mars 2014, avait imposé la mise en place d'un **PLUi sur tout le territoire des communautés de communes**. Le PLUi, de la communauté de communes, approuvé 19 décembre 2019 et rendu public le 2 mars 2020, s'est substitué aux documents d'urbanisme de chaque commune.

Il était donc important que le PLU de la commune soit travaillé en amont, qu'il soit approuvé avant que le PLUi soit validé.

Le PLUi, document stratégique et prospectif de planification, constitue un outil privilégié pour conduire une démarche collective, partager une vision commune et co-construire.

Haut-Bugey Agglomération (HBA) étant compétente en matière d'habitat, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal intègre le Programme Local de l'Habitat, et devient ainsi un PLUiH. **Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation** incluant l'ensemble de la politique locale de logement.

Après de très nombreuses réunions de travail et en concertation avec les communes, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal intègre le Programme Local de l'Habitat qui a été approuvé le 19 décembre 2019 par le conseil communautaire et rendu public le **2 mars 2020**.

Le PLUiH approuvé est consultable sur le site gouvernemental « Géoportail de l'urbanisme » à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Le PLUiH approuvé est également téléchargeable avec l'ensemble des pièces de la procédure sur le site de HBA.

Un règlement d'urbanisme est désormais commun à toutes les communes, il formalise le droit du sol, avec des règles par zone d'utilisation du sol fixées à la parcelle.

A retenir :

La commune de Nurieux-Volognat est divisée en zones urbaines, agricoles, naturelles ou forestières...

Ces zones comportent des obligations, interdictions...

Les permis de construire, les déclarations pour l'édification des clôtures, les défrichements, les démolitions, les travaux qui modifient les bâtiments et extérieurs **sont soumis à autorisation.**

Ne pas hésiter à vous renseigner à l'accueil de la mairie avant le début des travaux. Nous sommes à votre disposition pour vous aider.

Les demandes préalables et permis de construire sont déposés en mairie puis instruits au service urbanisme à HBA.

Lexique :

CCHB : Communauté de Communes Haut Bugey puis **HBA :** Haut-Bugey Agglomération

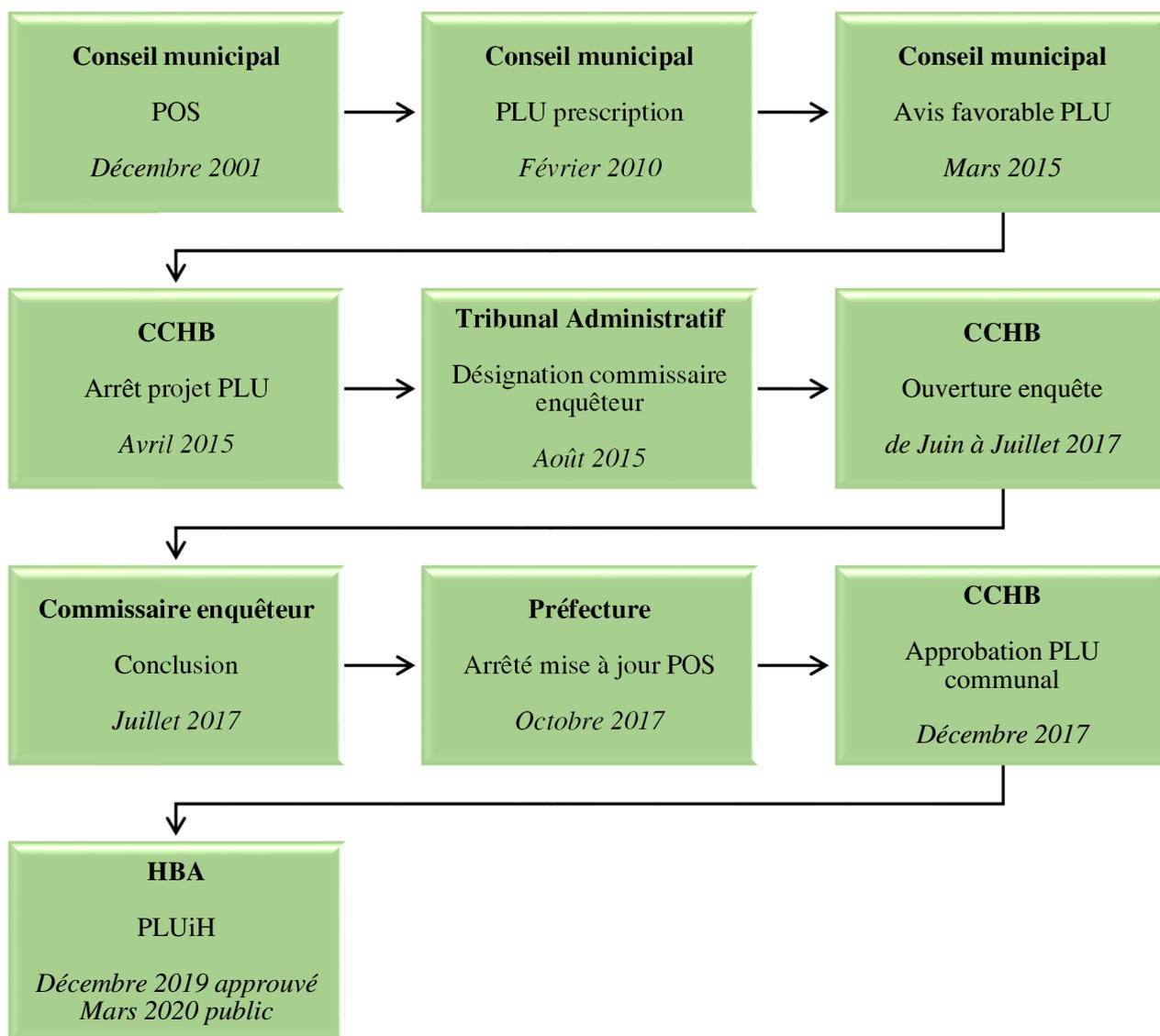
POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUiH : Plan Local d'Urbanisme intercommunal intègre le Programme Local de l'Habitat

Article établi par Arlette BERGER, maire



EXPRESSION LISTE MINORITAIRE

« L'année 2020 restera une année particulière, marquée par ce virus qui a infecté notre vie quotidienne et causé de nombreux décès. Les conséquences économiques seront sans doute dramatiques pour nombre de commerces et d'entreprises, qui auront pour certains bien du mal à s'en remettre. La vie politique de notre pays en a subi aussi les conséquences, avec un premier tour des élections municipales maintenu malgré les risques, le second reporté ! Les élus en Mars n'auront été opérationnels qu'en juillet ! soit un fonctionnement réduit pour la première année du mandat.

La vie associative a beaucoup souffert, les contraintes sanitaires ayant conduit à l'annulation des manifestations prévues, tous attendent avec impatience la possibilité de reprendre leurs activités.

Nous subissons tous les contraintes du confinement ou du couvre-feu, suivant des décisions du gouvernement dont on ne comprend pas toujours la cohérence, masques, confinement, couvre-feu,... mais il est toutefois indispensable de respecter les gestes barrière afin de se protéger, mais aussi de protéger les autres et particulièrement nos familles.

L'année 2021 commence avec l'arrivée d'un vaccin, source d'espoir dans la lutte contre la pandémie, mais là encore la mise en place semble bien difficile et donne lieu à des polémiques inutiles. Il semble pourtant que ce soit le seul moyen d'enrayer cette épidémie.

La situation actuelle reste préoccupante, ces premiers mois seront difficiles. Le conseil municipal, dans la limite de ses compétences et de ses moyens, devra peut-être réfléchir à l'apport d'une aide nécessaire pour maintenir les activités indispensables à la vie économique du village.

Restons optimistes, nous pouvons compter sur le dynamisme, le courage et la volonté de tous pour l'avenir de notre commune. Je souhaite, ainsi que tous les membres de la liste " Nurieux-Volognat 2020 ", une bonne année 2021 et le meilleur pour chacun d'entre vous. Protégez vous et prenez bien soin de vous.

Cordialement.

Michel GENOUX, Maire-Honoraire de Nurieux-Volognat, conseiller municipal. »

Texte et signature transmis et retranscrits intégralement

~ ~ ~ ~ ~

Article 24 règlement : Bulletin d'information générale

1. a) Principe

L'article L 2121-27-1 du CGCT) dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale **sur les réalisations et la gestion du conseil municipal**, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » Au 1^{er} mars, ce seuil sera de 1 000 habitants. Ainsi le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

1/15^e de l'espace total de la publication, sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, sera réservé à la minorité : 1 conseiller sur un conseil municipal de 15 membres.

1. b) Modalité pratique

Le maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le groupe représenté au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes pour le journal municipal.

1. c) Responsabilité

Le maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le **texte proposé par le groupe minoritaire, est susceptible de comporter des mensonges, des manipulations et allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe en sera immédiatement avisé.**

INFOS DIVERSES

DÉCHETTERIE IZERNORE

La déchetterie, compétence Haut-Bugey Agglomération, est un espace aménagé, gardienné et clôturé conçu pour permettre aux usagers d'effectuer eux même le tri de leurs déchets en les déposant dans des bennes et conteneurs. La présence d'un gardien favorise un tri de qualité. **Ce service est gratuit.**



Quels objets sont collectés ?

Pneumatiques, ferrailles, déchets d'ameublement, bouteilles en verre ou en plastique, vêtements, huiles moteur, piles usagées ou batteries, gravats, déchets électroniques et électroménagers, déchets verts (sauf professionnels), cartons. Les déchets ménagers spéciaux sont également acceptés (sauf professionnels) : peintures, colles, vernis solvants, bombes aérosols, produits phytosanitaires, radiographies, déchets d'éclairage, huiles alimentaires.

COORDONNEES

ZI Sur Champagne – Route de Champ Biolay
01580 IZERNORE
Tél. : 04 74 75 05 26

HIVER (du 01/11/2020 au 31/03/2021) :

Du lundi au jeudi : 14h00 - 17h30
Vendredi et samedi : 09h00 - 12h et 14h - 17h30
Fermée les dimanches et jours fériés.

Site Internet : www.hautbugey-agglomeration.fr/dechetteries.html

CABINE TÉLÉCONSULTATION

La politique portée par le département vise à permettre aux secteurs les plus touchés par l'absence de médecins de bénéficier d'une solution palliative.

La commune de Nurieux-Volognat consciente du problème a adhéré de suite au projet et s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement. La convention lie les communes bénéficiant de la cabine de téléconsultation pour ses habitants, à la commune de Montréal-la-Cluse qui accueille la télécabine.

Les communes adhérentes sont Montréal-la-Cluse, Port, Béard-Géovreissiat, Brion et Nurieux-Volognat.



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée regroupe **toutes les actions qui sont menées en direction de jeunes marginalisés, en rupture, ou en souffrance**, âgés de 12 à 25 ans.

Elle concerne : la prévention des inadaptations sociales, la prévention de la maltraitance, la délinquance et les conduites à risque, la prévention des ruptures familiales.

Une convention lie le département de l'Ain et la commune par l'intermédiaire de la commune de Montréal-la-Cluse qui gère ce groupement, Nurieux-Volognat a signé une convention et réglé une cotisation pour que les jeunes de la commune en difficulté puissent bénéficier de ce service.

Antenne Montréal-la-Cluse – 11 avenue Jacques Cartier – 01460 MONTREAL-LA-CLUSE
Tél. : 04.74.76.09.65.

CONTACT :

PEREZ Alba, éducatrice : 06.88.82.44.39

LEBEAU Benoit, coordinateur secteur Est / Pays de Gex / Bugey Sud : 06.88.82.44.37

INSEE – RECENSEMENT POPULATION

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission Nationale d'Evaluation du Recensement (CNER), l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, même si ceux-ci sont courts et limités, et ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L 19 du code électoral, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral. Les membres des commissions de contrôle, seront chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale. La composition de ces commissions diffère selon le nombre d'habitants de la commune et la composition du conseil municipal :

- dans les communes de moins de 1 000 habitants : 1 conseiller municipal, 1 délégué de l'administration, 1 délégué du tribunal judiciaire.
- dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement : 5 conseillers municipaux (3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire).
- dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles il n'est pas possible de composer la commission de contrôle selon les modalités décrites ci-dessus : 1 conseiller municipal, 1 délégué de l'administration, 1 délégué du tribunal judiciaire.

Pour notre commune, **dont la liste minoritaire n'a qu'un siège**, cette règle s'applique.

Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans.

Les membres de la commission de contrôle désignés sont :

- Le conseiller municipal : NEYRON Bernard
- Le délégué administration : CADET Patricia
- Le délégué judiciaire : DUCLAUD Françoise

CONCERT DE PIANO SHOKO GAMO
LE 6 JUN 2021
A LA CHAPELLE DE MORNAY



Festiv'Ain musique
levaldorphee01@orange.fr

